



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

haut débit

Question écrite n° 33793

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les modalités de désignation, par l'assemblée générale des copropriétaires, d'un opérateur en charge du déploiement des fibres optiques dans un immeuble. Le dispositif issu de la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 oblige à inscrire à l'ordre du jour des assemblées générales de copropriétaires les propositions de raccordement reçues des opérateurs, mais n'impose pas de délibérer sur ce point. De ce fait, le projet de résolution fait l'objet d'une discussion, qui ne conduit pas nécessairement à la désignation de l'opérateur. Ainsi, seule la moitié des copropriétés sollicitées a désigné un opérateur 4 ans après la promulgation de la loi. Considérant qu'il est nécessaire de trouver les moyens d'accélérer le raccordement vertical des immeubles, il souhaite connaître la position du Gouvernement quant à la possibilité de rendre obligatoire, dans un délai à définir à compter de la première inscription à un ordre du jour de l'assemblée générale d'une proposition de raccordement, la désignation, par l'assemblée générale des copropriétaires, d'un opérateur en charge du déploiement des fibres optiques dans l'immeuble.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33793

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7710

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)